
ENJEU 4

Gestion des risques d'inondation



LIVRET ACTIONS ET PROJETS

2019-2025

ENJEU 4 – GESTION DES RISQUES INONDATION

🎯 Objectif n°9 : Accompagner la mise en œuvre du PAPI et de la SLGRI

Disposition 9.1 Suivre la mise en place du PAPI et de la SLGRI

PAPI 3 : PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Pour un total de 37,5 millions d'euros d'investissement, le PAPI 3 constitue la déclinaison opérationnelle de la SLGRI, traduite en sept axes et de nombreuses fiches actions élaborées en partenariat avec les acteurs du territoire. Véritable outil de planification, il vise à programmer et coordonner des actions concrètes en matière de prévention des inondations et de résilience territoriale.

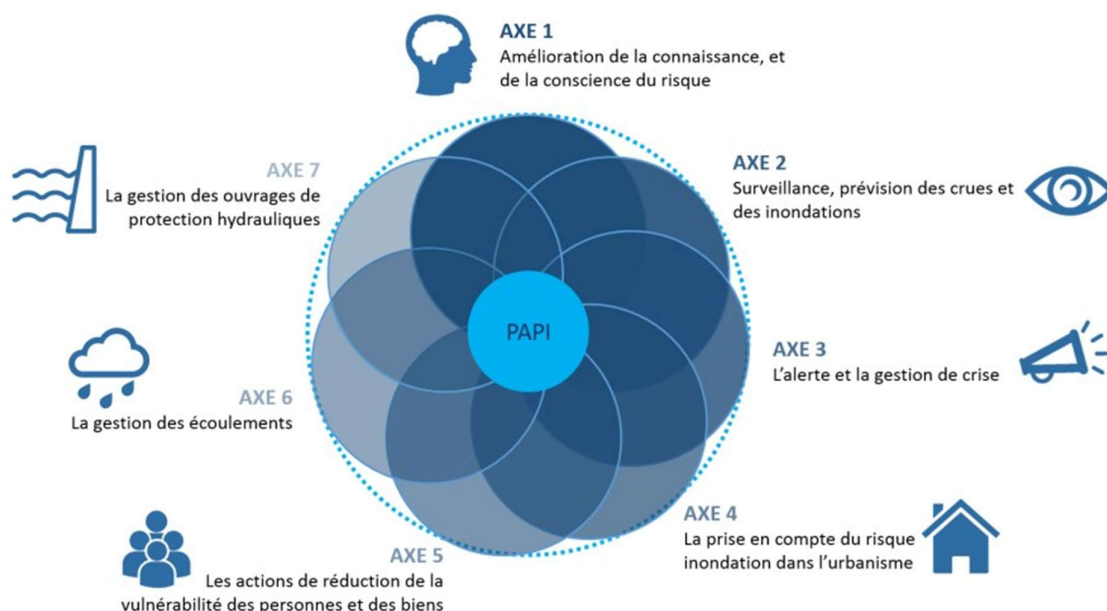


Figure 1 : Axes du PAPI3

Initialement prévu jusqu'en 2023, le programme a été prolongé jusqu'en 2025 afin de finaliser plusieurs actions et d'assurer la continuité des dynamiques engagées.

La clôture officielle du PAPI 3, prévue en décembre 2025, prendra la forme d'une journée dédiée à la résilience, comprenant :

- Une visite de terrain ;
- Un cocktail déjeunatoire ;
- Diverses animations, dont des exercices de gestion de crise et des conférences.

Le bilan du PAPI 3 mettra en évidence la mise en œuvre concrète des orientations de ce document. Le **Programme d'études préalables*** (PEP), prendra la suite à partir de 2026.

PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉLABLES

À partir de janvier 2026, le PEP sera lancé sur le bassin versant de la Lys, pour une durée de deux ans. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la préparation du PAPI 4.

Objectifs principaux :

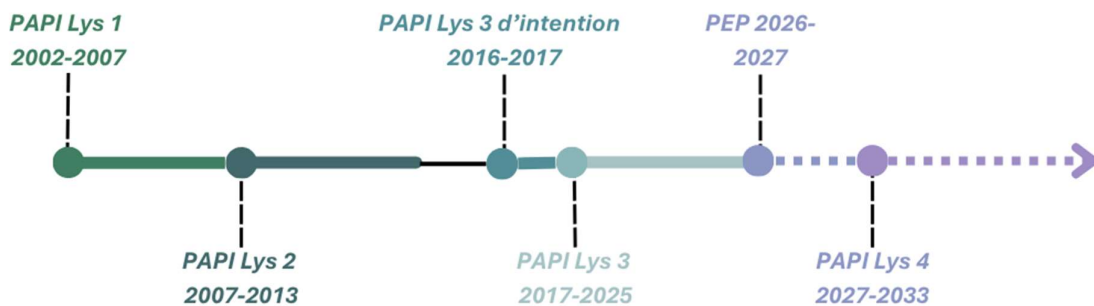
- ◆ Identifier et développer de nouvelles solutions de protection du territoire afin de réduire l'impact des inondations ;
- ◆ Intégrer pleinement les enjeux environnementaux et les conséquences du changement climatique dans les réflexions et propositions.

Axes de travail :

- ◆ Limiter les **apports d'eau au Canal à Grand Gabarit*** ;
- ◆ S'appuyer sur le **fonctionnement naturel des milieux*** pour renforcer la résilience du territoire ;
- ◆ Adapter l'aménagement du territoire en repensant l'urbanisme et les modes de conception des projets ;
- ◆ Améliorer la gestion de crise, d'un point de vue individuel comme collectif.

Le PEP sera mené dans une logique de co-construction, en associant l'ensemble des acteurs du territoire afin de renforcer la solidarité et l'efficacité collective des actions.

Le SYMSAGEL poursuivra en parallèle ses actions opérationnelles engagées sur le bassin versant, en cohérence avec les travaux du PEP.



PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATION

Dans le cadre du PAPI 3 du bassin versant de la Lys, deux volets distincts ont été développés concernant les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) :

D'une part, le fait de suivre les PPRi approuvés (fiche action 4.5) :

- ◆ Le PPRi de la Lys aval, approuvé en 2007 ;
- ◆ Le PPRi de la Lawe, approuvé en 2015.

D'autre part, élaborer les PPRi prescrits (fiches action 4.6, 4.7, 4.8) soit les trois PPRi prescrits dans le cadre du PAPI3 :

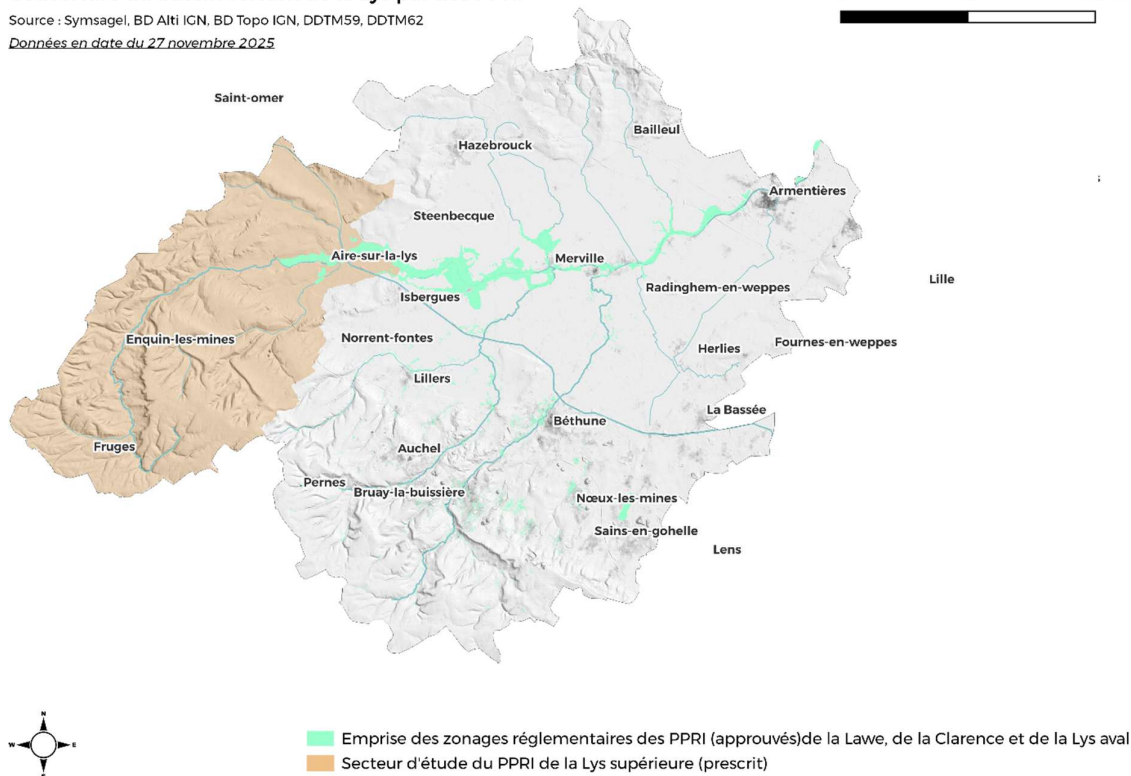
- ◆ Le PPRi de la Clarence : approuvé et opposable depuis 2022 ;
- ◆ Le PPRi de la Lawe : initialement approuvé en 2015, puis repris sur un périmètre élargi, il est opposable depuis 2021 ;
- ◆ Le PPRi de la Lys supérieure : en cours d'étude.

Couverture du bassin versant de la Lys par des PPRI

Source : Symsagel, BD ALI IGN, BD Topo IGN, DDTM59, DDTM62

Données en date du 27 novembre 2025

0 10 20 km



DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ COMMUNALE ET DU BÂTI

Sur le territoire du SAGE, différents diagnostics sont réalisés par le pôle PAPI, portant notamment sur la vulnérabilité communale ou du bâti.

Bien qu'ils ne relèvent pas directement du SAGE, ces diagnostics, davantage axés sur la vulnérabilité des populations face au risque d'inondation, jouent un rôle déterminant dans la sécurisation du territoire. Ils constituent également un levier important pour la mise en œuvre de projets opérationnels, tels que le rachat de biens en vue d'actions de renaturation.

De nombreux diagnostics ont également été menés dans le cadre du programme Mieux reconstruire après les inondations, proposé suite aux inondations de fin 2023 et début 2024. Ce dispositif d'urgence n'entre pas directement dans les dispositions du SAGE. Cependant, ils montrent une certaine capacité du SYMSAGEL à répondre aux besoins de son territoire, en lien avec ses principaux enjeux.

Dans cette perspective, l'élaboration d'un schéma d'articulation des démarches, destiné à mieux coordonner les convergences entre le SAGE et le PAPI tout en respectant leurs spécificités propres, pourrait apporter une réponse adaptée à ces enjeux. Ce schéma pourrait en outre constituer une porte d'entrée pertinente pour renforcer la sensibilisation des habitants à l'importance de la prise en compte du risque d'inondation.

DIAGNOSTICS FONCIERS AGRICOLES

Des diagnostics fonciers agricoles sont réalisés avant la mise en place des ouvrages de rétention en zone agricole. Leur réalisation découle d'une demande du secteur agricole pour que les enjeux agricoles soient pleinement pris en compte et considérés comme un critère à part entière pour le positionnement de ces ouvrages.

PROJET INTERREG-FUSION

Le projet Interreg FUSION a démarré officiellement le 1er juillet 2024 et durera 4 ans, pour un budget total de 6,5 millions d'euros, financés à 60 % par le FEDER, via le programme INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen. Il a pour objectif de promouvoir une gestion intégrée des eaux de surface à l'échelle du bassin versant de la Lys, de manière coordonnée de part et d'autre de la frontière franco-belge.

Dans ce cadre, les partenaires du projet élaborent conjointement des stratégies et des outils appuyés par des investissements hydrauliques et environnementaux ayant un impact positif.

Ce projet prévoit la réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations, parfois accompagnés de plans de gestion écologique, intégrant le recours à des solutions hybrides afin de concilier protection hydraulique et restauration des milieux naturels, pour favoriser la biodiversité.

Le projet FUSION prévoit également de réaliser des cartographies par imagerie satellitaire pour des événements passés et futurs. Des premiers résultats ont déjà été obtenus, permettant d'analyser à l'échelle du bassin transfrontalier de la Lys :

L'extension maximale approchée d'événements d'inondations passées,
L'impact sur les infrastructures urbaines,
La durée de submersion des zones affectées.

Ces résultats permettront :

- ◆ L'analyse de l'évolution de l'occupation des sols en zone inondable ;
- ◆ De fournir des cartographies opérationnelles de gestion de crise, en vue de rendre cohérente la gestion de crise transfrontalière ;
- ◆ Une utilisation comme outil de sensibilisation des populations sur le risque d'inondation ;
- ◆ Une prise en compte dans les documents d'urbanisme pour éviter les constructions en zone inondable.

ÉTAT DES LIEUX RÉALISÉ PAR LE DÉPARTEMENT

Dans le cadre du PPRi de la Lys supérieure, un état des lieux a été réalisé par la DDTM du Pas-de-Calais. Ce travail a notamment permis d'établir un historique détaillé des inondations sur le territoire, qui a révélé que des crues sont documentées depuis 1880.

Parallèlement, un document de qualification des aléas est en cours d'élaboration. Il vise à affiner la connaissance des zones exposées et à mieux caractériser l'intensité et la fréquence des phénomènes d'inondation, afin d'alimenter la future cartographie réglementaire du PPRi.

Disposition 9.2 Favoriser la communication

ACCOMPAGNEMENT DES RÉDACTEURS DES DOCUMENTS D'URBANISME

Les membres du SYMSAGEL accompagnent activement les rédacteurs des documents d'urbanisme dans leurs travaux d'élaboration et de révision. Dans cette démarche, un porté à connaissance (PAC) a été conçu afin de permettre à l'EPTB d'apporter une contribution écrite aux rédacteurs de PLUi. Parallèlement, un PAC dédié aux SCoT est en cours d'élaboration.

Ces outils visent à mieux intégrer la prise en compte du risque inondation dans les documents de planification territoriale et à favoriser la cohérence avec les orientations du SAGE.

En complément, le SYMSAGEL participe régulièrement à des réunions et ateliers, en qualité d'expert, afin d'apporter son appui technique et de contribuer à la mise en cohérence des politiques locales avec les enjeux de gestion durable de l'eau et de prévention des inondations.

Par exemple, le SYMSAGEL a accompagné des rédacteurs dans l'élaboration d'un document d'urbanisme qui prévoyait initialement des projets sur des CNEC pourtant protégées par le SAGE. Un avis défavorable avait donc été émis, ouvrant la voie à des échanges avec les porteurs du document. À l'issue de ces discussions, le document a été modifié : les projets ont été retirés et une règle spécifique a été ajoutée. Il s'agit d'un exemple concret d'accompagnement réussi.

Un autre cas concerne la modification du PLUi de Cœur de Flandre Agglo (anciennement Cœur de Communauté de Communes de Flandre Intérieure), menée en parallèle de sa révision. Cette procédure visait à permettre la réalisation de projets avant l'aboutissement de la révision complète. Les ZIC du département du Nord étant peu précises, une étude hydraulique a été relancée afin de requalifier et de mieux définir ces zones. Le SYMSAGEL a alors été sollicité pour apporter son expertise tout au long du processus.

PLUi concerné	Contribution du SYMSAGEL
PLUi nord Campagnes de l'Artois	🔹 Avis de la CLE (08/2021)
PLUi-H Cœur de Flandre Agglo	🔹 PAC 🔹 Plusieurs avis de la CLE (2022)
MEL (PLU3)	🔹 PAC
PLUi-D du Pays de Saint Omer	🔹 PAC
PLUi ex CC Fauquembergues	🔹 Note technique sur la révision (07/2025)
PLUi-H CABBALR	🔹 PAC
PLUi Ternois	🔹 PAC 🔹 Note technique sur le diagnostic (07/2025)
PLUi Pernois	🔹 Avis de la CLE (01/2024)

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

Dans le cadre du PAPI, de nombreuses actions de sensibilisation et de formation ont été mises en œuvre afin de renforcer la culture du risque inondation auprès de différents publics : scolaires, habitants, agriculteurs, élus et acteurs du territoire.

Parmi ces initiatives figurent :

- 🔹 Pose de repères de crues ;

- ◆ Des pièces de théâtre, notamment *Les Pieds dans l'eau* ou encore *Oui, mais si ça arrivait*, permettant d'aborder le risque de manière ludique et participative ;
- ◆ Des projections-débats autour du thème des inondations et de la prévention ;
- ◆ Des sorties découvertes sur le terrain pour mieux comprendre le fonctionnement des cours d'eau et les enjeux liés aux inondations, et notamment les Rand'eau Lys, randonnées thématiques alliant sensibilisation et découverte du bassin versant ;
- ◆ Livret et exposition "Paroles d'inondations", retraçant des témoignages et expériences locales ;
- ◆ Des animations sous forme de jeux de rôles dans les collèges (Inond'action), pour initier les jeunes aux comportements à adopter en cas d'inondation ;
- ◆ Le programme IFORME, axé sur la sensibilisation des parents d'élèves ;
- ◆ La formation d'animateurs de temps péri-scolaire à la sensibilisation aux risques majeurs et la mise à disposition de matériel pédagogique ;
- ◆ La formation IRMA destinée aux élus ;
- ◆ Ainsi que la tenue régulière de stands d'information lors de manifestations locales et événements publics.

L'ensemble de ces actions contribue à développer une meilleure connaissance du risque et à encourager l'adoption de comportements préventifs face aux inondations.



Figure 2 : Pose de repère de crue à Neuve-Chapelle



Figure 3 : Rand'Eau Lys



Figure 4 : Pièce de théâtre Les pieds dans l'eau



Figure 5 : Livret témoignage Paroles d'inondations

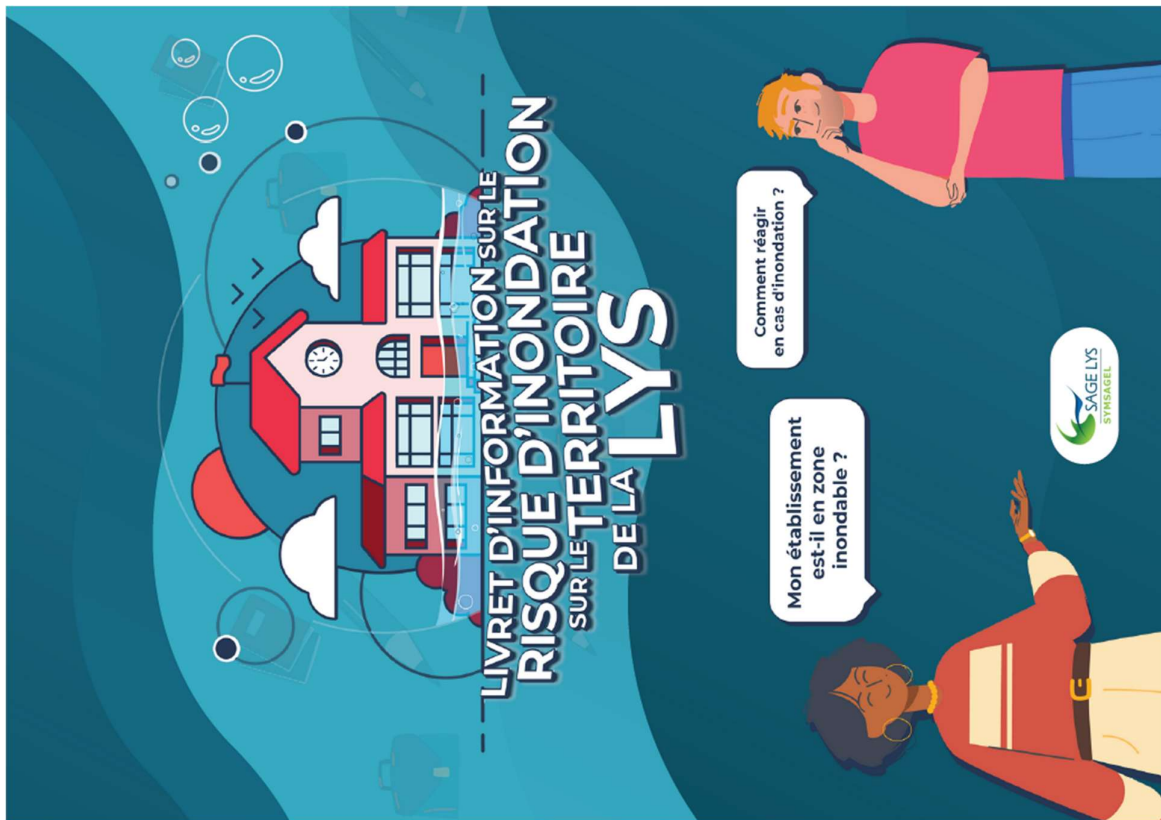


Figure 6 : Livret à destination des parents d'élèves

TERRITOIRE ENGAGÉ POUR L'EAU

Le projet porté par l'Agence d'Urbanisme de Saint-Omer, initialement très ambitieux, a dû être réajusté afin de mieux s'articuler avec les compétences des autres acteurs du secteur de l'eau.

Certains employés du SYMSAGEL participent à des réunions, notamment pour la création d'un Géoportail de l'eau. Cet outil vise à devenir un outil d'aide pour les acteurs du territoire, en les accompagnant sur diverses thématiques liées à l'eau. Le projet est en cours.

De plus, un livret intitulé **Aménager avec l'eau*** a été créé.

AMÉNAGER AVEC L'EAU

Cette publication, produite par l'agence d'urbanisme de Saint-Omer, met en lumière l'enjeu de l'eau dans l'aménagement. Elle aborde notamment :

- ◆ La définition des besoins,
- ◆ L'évaluation et l'analyse des enjeux,
- ◆ La programmation,
- ◆ La conception, la gestion et l'animation des projets,
- ◆ Le suivi et l'évaluation.

Elle inclut également des fiches projets qui illustrent des initiatives d'aménagement vertueuses, offrant des exemples concrets de bonnes pratiques pour intégrer l'eau dans le développement urbain.

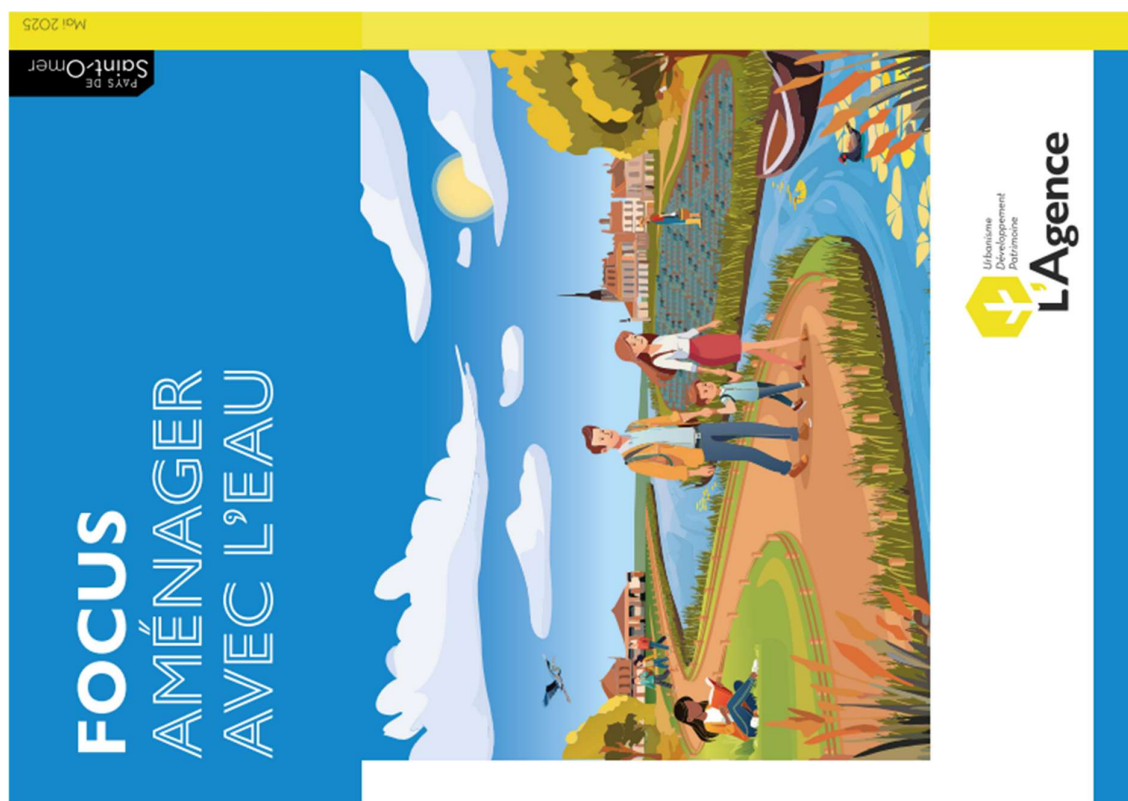


Figure 7 : Livret Aménager avec l'eau de l'AUD

POSTER CPIE

En collaboration avec le SYMSAGEL et les services de l'État, le CPIE a réalisé un poster destiné à intégrer la prévention du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme.

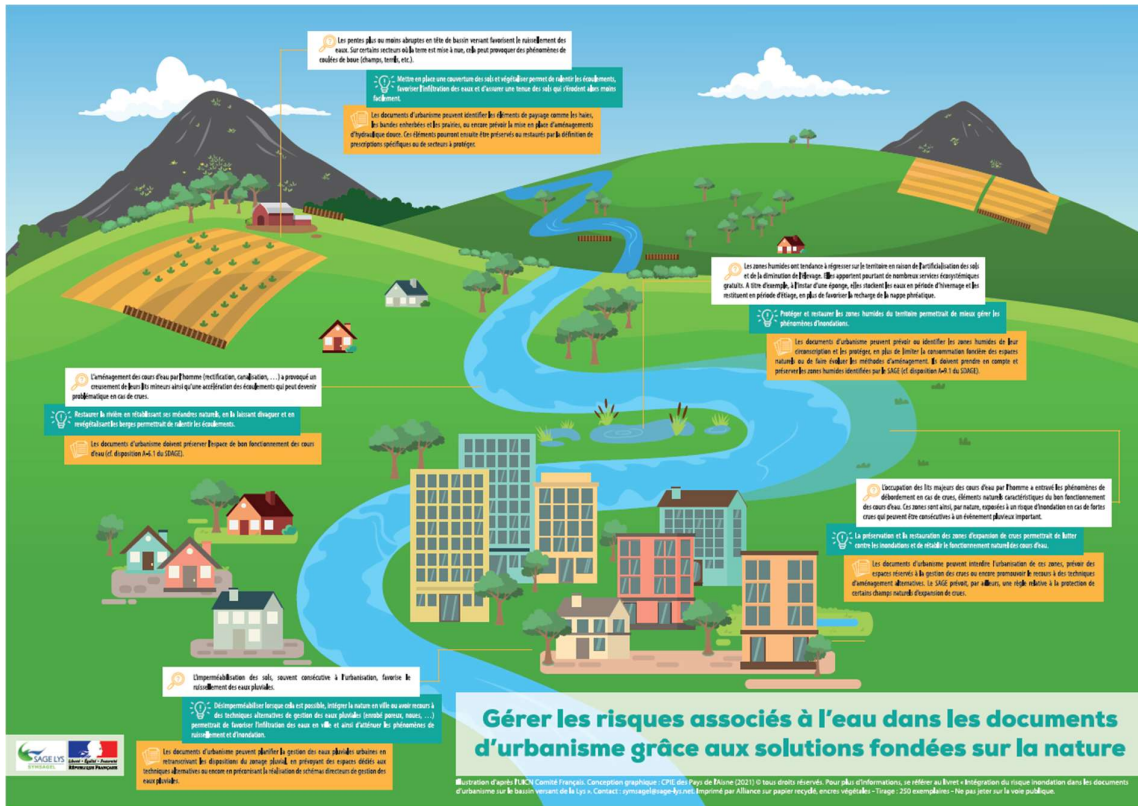


Figure 8 : Poster sur les risques associés à l'eau et l'urbanisme

Ce support présente la problématique, propose des solutions et met en avant les leviers d'action à mobiliser dans les documents d'urbanisme, en fonction des différents contextes du territoire : versants de bassin versant, terroirs et champs, zones humides et cours d'eau, villes, bordures de rivières, et zones d'expansion des crues.

Le poster est accompagné d'un livret explicatif, qui complète les informations et facilite la compréhension des enjeux pour les acteurs concernés.

Accédez au livret

FORMATIONS À DESTINATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Plusieurs actions de formation ont été organisées pour renforcer les compétences des acteurs locaux face au risque d'inondation, notamment :

- La formation d'animateurs de temps péri-scolaire à la sensibilisation aux risques majeurs, menée par l'IFFO-RME ;
- La formation d'élus via des journées terrains sur la gestion hydraulique ;
- La formation d'employés du SYMSAGEL sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations ;
- Le parcours de formation IRMA destiné aux élus, sur la gestion de crise ayant eu lieu dans diverses communes du territoire ;
- Un webinaire sur l'intégration du risque inondation dans les politiques d'aménagement.

OBSERVATOIRE DES CRUES

L'Observatoire des crues est encore en cours de développement.

Pour le moment, des retours d'expérience recueillis auprès des élus, dans le cadre d'un stage, sont intégrés aux plateformes Géo2France et Murex.

Le SYMSAGEL contribue également à l'alimentation de Murex en y intégrant les données issues d'événements majeurs, afin de renforcer la connaissance du territoire et la gestion des risques d'inondation.

MUREX

Murex est un outil national développé par le Cerema permettant de visualiser l'emprise des différentes crues survenues.

Il offre la possibilité d'implémenter des retours d'expérience (REX) en intégrant des informations détaillées telles que les rues et habitations inondées, ainsi que des photographies associées, sous forme d'une « photothèque des crues ».

Dans le cadre du SAGE de la Lys, le SYMSAGEL a procédé à l'intégration des données locales datant de 1993 et après.

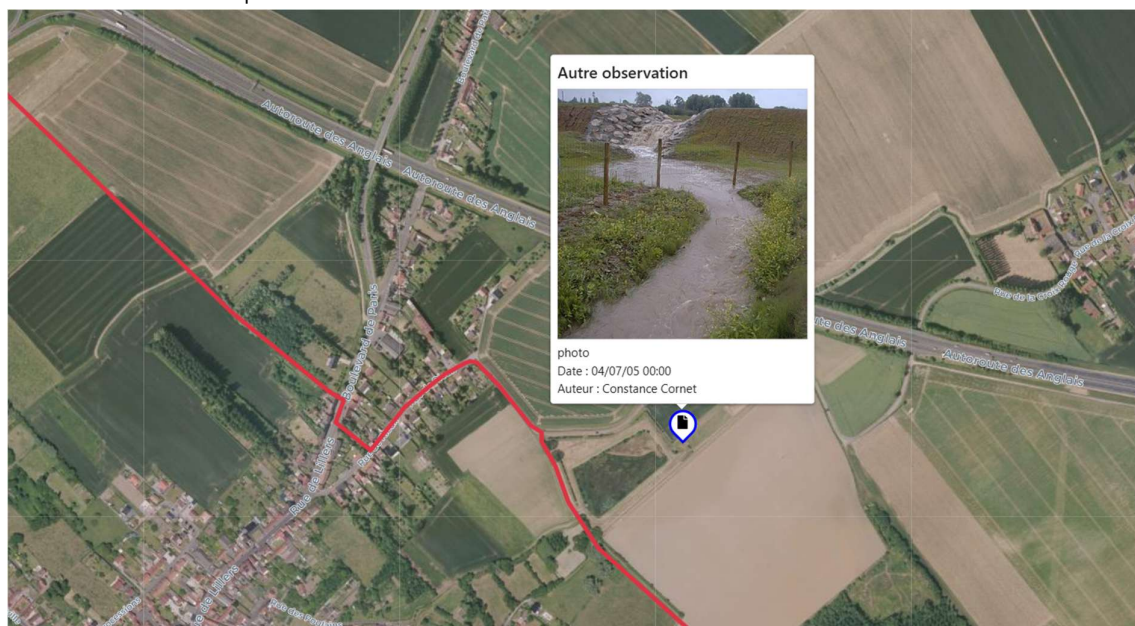


Figure 9 : Exemple de visualisation sur Murex

Ces informations proviennent de sources variées :

- ◆ Articles de presse,
- ◆ Observations directes sur le terrain,
- ◆ Données récoltées auprès d'élus ;
- ◆ Données collectées lors d'événement de crue.

Ainsi, cet outil constitue une base de données interactive et partagée, facilitant la mémoire du risque, la préparation des acteurs locaux et la diffusion de la culture du risque d'inondation sur le territoire.

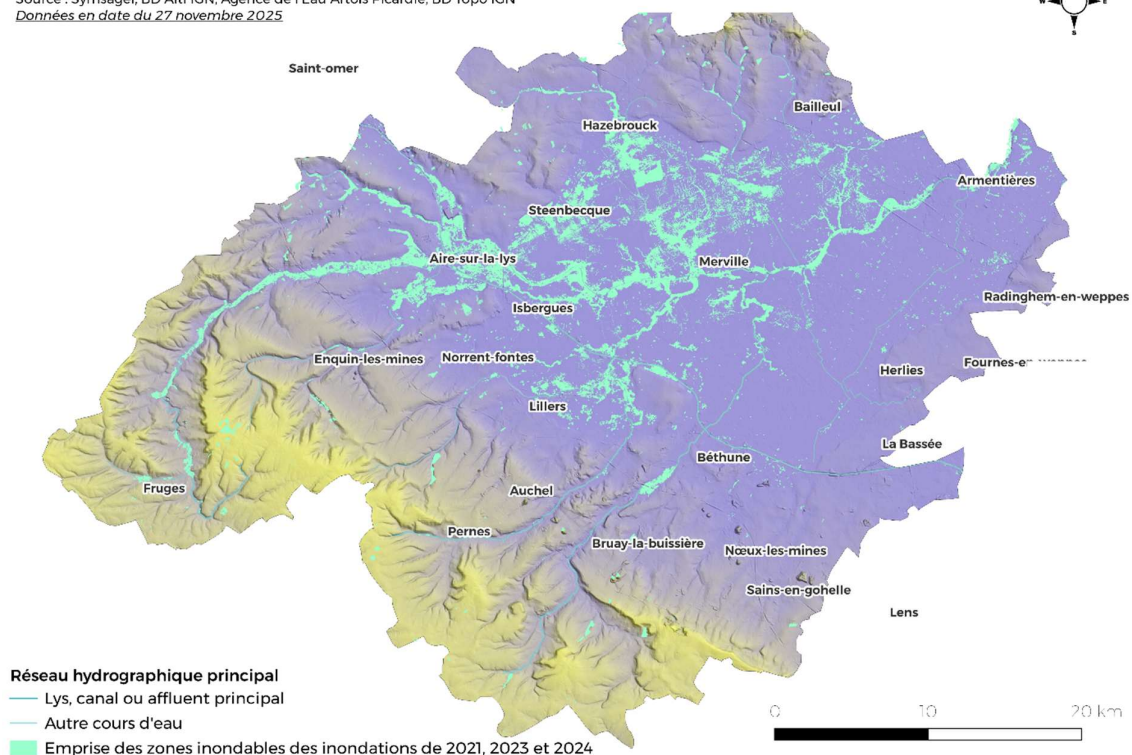
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS À PARTIR D'IMAGES SATELLITES

En complément de Murex, cette action avait pour objectif de mieux caractériser le phénomène d'inondation grâce à l'exploitation de données satellitaires, notamment radar. Elle visait à cartographier la plaine inondée en situation de crise, afin d'identifier précisément l'emprise de la crue, en particulier sur les zones non urbanisées.

L'objectif principal est de renforcer le rôle de conseil du SYMSAGEL auprès des acteurs du territoire, pendant la gestion de crise et lors de la phase de retour à la normale, en apportant un appui technique basé sur des données objectives issues de l'observation satellitaire. Cette cartographie plus précise permet également une meilleure prise en compte de ce risque dans les documents d'urbanisme.

Zones inondées lors des inondations de 2021, 2023 et 2024 reconstituées par images satellitaires

Source : Symsagel, BD Alti IGN, Agence de l'Eau Artois Picardie, BD Topo IGN
Données en date du 27 novembre 2025



AUTRES :

💧 [Superviseur*](#)

🌀 **Objectif n°10 : Améliorer la gestion des inondations**

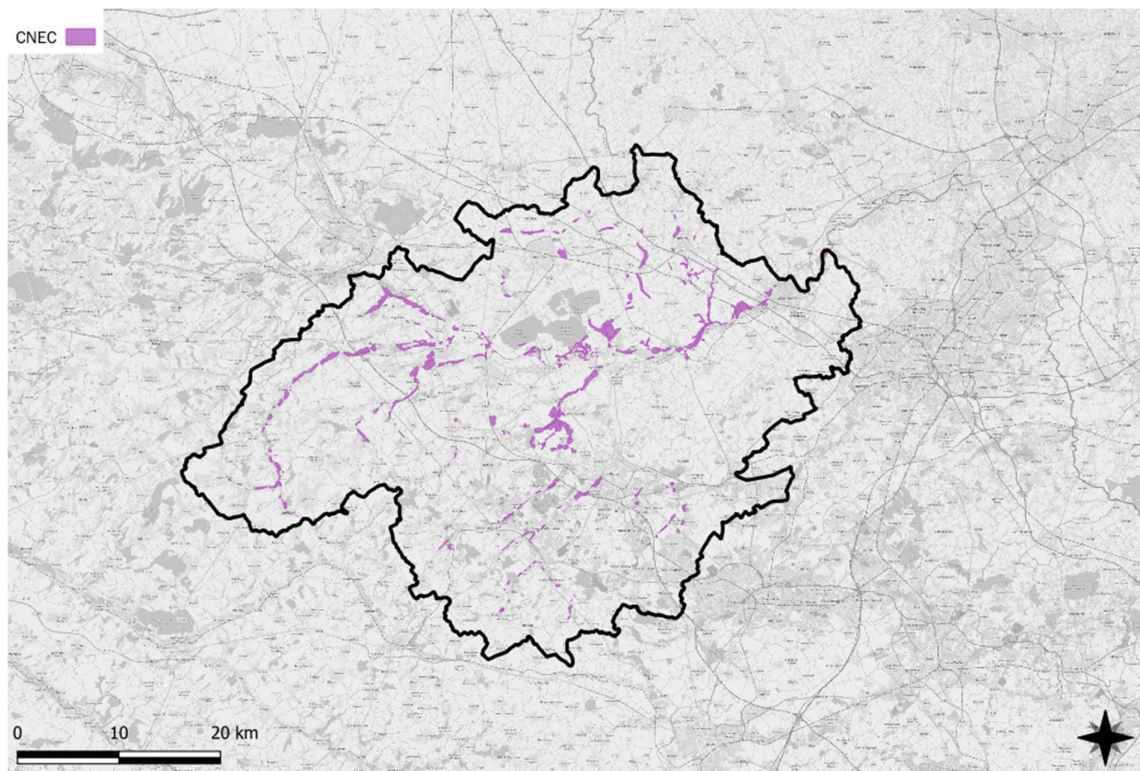
Disposition 10.1 Préserver les zones à caractère inondable

ÉTUDE CNEC

Cette étude vise à :

- ◆ L'analyse des CNEC déjà identifiés dans le SAGE de la Lys actuel (2019) en prenant en compte leur efficacité ;
- ◆ L'identification de nouveaux CNEC grâce aux données existantes ;
- ◆ L'identification des champs d'expansion de crues potentiels ;
- ◆ La catégorisation des zones en fonction de leurs caractéristiques et des enjeux qu'elles protègent ;
- ◆ La définition d'objectifs de préservation et/ou de restauration des CNEC identifiés.

Cette étude est restée en pause et non débutée du fait de l'attente du financement de la région afin d'attendre le taux de subventionnement de 80%. Celle-ci a finalement été lancée au début du mois de novembre 2025.



ACTIONS DE RÉTABLISSEMENT DES FONCTIONNALITÉS HYDROLOGIQUES DES ZONES HUMIDES

Diverses mesures, liées à l'action 6.4 du PAPI « Assistance à l'élaboration d'actions de rétablissement des fonctionnalités hydrologiques des zones humides », telles que des études, des travaux exploratoires, des stratégies de restauration et des actions de concertation avec les acteurs locaux, ont été mises en œuvre via la STRAGEMA.

Bien que ces projets n'aient pas pour objectif principal la gestion des inondations, le rétablissement des fonctionnalités hydrauliques contribue indirectement à restaurer les services écosystémiques de ces milieux, participant ainsi à la résilience face aux crues.

RÈGLE DU SAGE ET AVIS ÉMIS

La règle n° 2 du SAGE de la Lys vise à protéger les Champs Naturels d'Expansion de Crue (CNEC). Elle stipule que les IOTA et ICPE ne doivent en aucun cas compromettre ces zones, ni entraîner leur dégradation, partielle ou totale.

Cette règle est systématiquement rappelée dans les avis émis par la CLE et lors des échanges relatifs à l'élaboration des documents d'urbanisme, afin d'assurer une meilleure prise en compte des CNEC dans l'aménagement du territoire.

Bien que la considération de ces zones progresse, plusieurs fragilités subsistent. La complexité du concept de CNEC limite parfois l'application, notamment en raison de définitions variables d'un territoire à l'autre, ce qui peut complexifier leur prise en compte par les rédacteurs des documents d'urbanisme. Cette hétérogénéité terminologique et technique constitue un frein à leur intégration cohérente. Une clarification et une harmonisation de la notion de CNEC apparaissent donc nécessaires pour renforcer leur compréhension et leur prise en compte effective dans les politiques d'aménagement. Cependant, cet aspect va bien au-delà des compétences du SAGE de la Lys. Enfin, les CNEC étant moins connues que les zones humides par exemple, leur prise en compte pourrait être améliorée par une meilleure communication autour de cet enjeu.

AUTRES

- ◆ **Gestion et modélisation des ouvrages***

Disposition 10.2 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieux urbain et rural et les déchets

OUVRAGES DE RÉTENTION

De nombreux ouvrages de rétention sont inscrits dans le cadre du PAPI, principalement au titre de l'axe 6, consacré au ralentissement des écoulements. Ces aménagements visent à réduire l'intensité des crues et à limiter les débits de pointe en favorisant la rétention et l'infiltration des eaux pluviales.

Le SYMSAGEL propose une assistance technique et méthodologique aux maîtres d'ouvrages, notamment pour la fourniture de documents types, la participation à la rédaction des marchés, ou encore un avis technique sur les rendus.

Parmi les actions emblématiques figurent :

- ◆ La création ou la réhabilitation de zones d'expansion de crues (ZEC) ;
- ◆ La mise en place de retenues collinaires, destinées à stocker temporairement les eaux de ruissellement ;
- ◆ La restauration de la morphologie de certains cours d'eau, comme pour le Grand Nocq, conduit par la CABBALR ;
- ◆ Divers aménagements de milieux naturels, comme ceux réalisés sur l'étang des Quatre Fils Aymon par l'USAN.

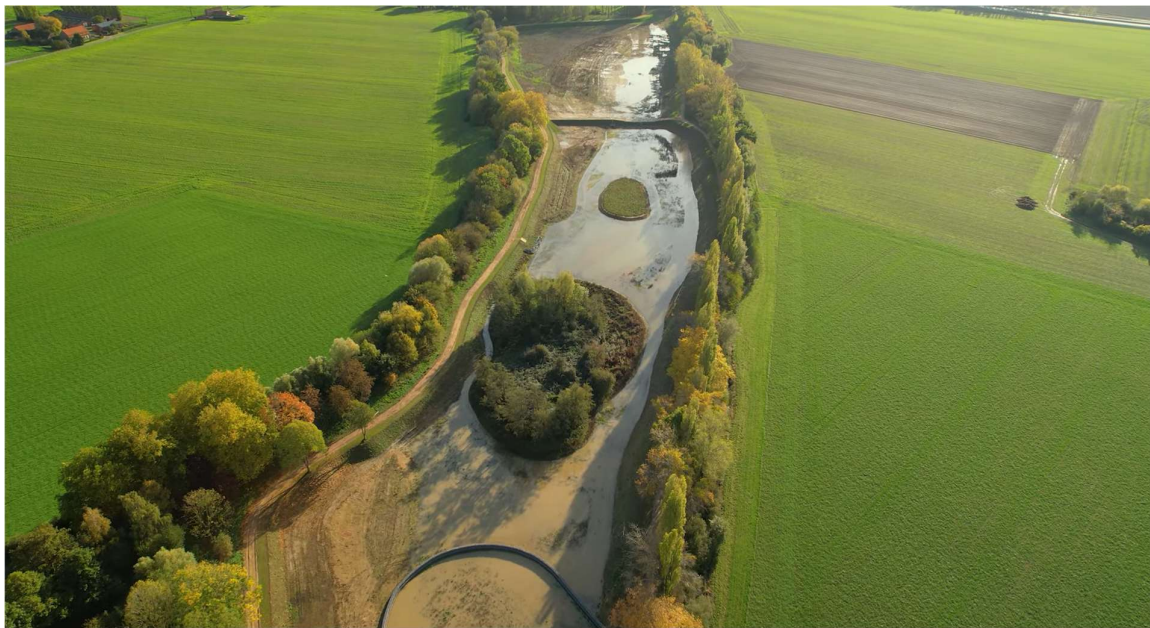
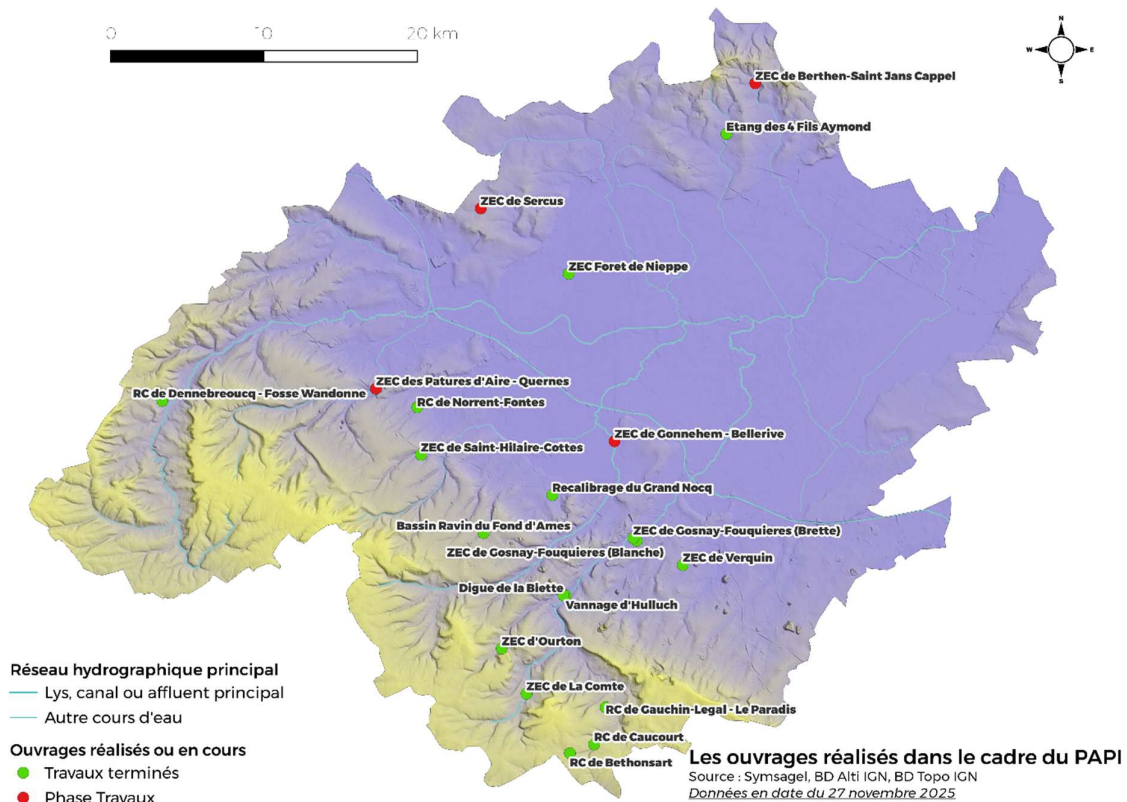


Figure 10 : Vue aérienne sur l'étang des Quatre Fils Aymon (Source : Infolys)

Ces interventions contribuent conjointement à la prévention du risque d'inondation, à la restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau et à la préservation de la biodiversité.



INTERREG LYSE

Le projet INTERREG LYSE, porté par l'USAN, a eu pour objectif d'anticiper et de gérer les risques naturels, technologiques et industriels, ainsi que les situations d'urgence sur les territoires des bassins versants de la Lys et de l'Yser. Lancé en 2017 et achevé en 2022, le projet a combiné des actions techniques, pédagogiques et de communication, avec une forte dimension transfrontalière.

Principaux résultats du projet :

- ◆ Aménagements d'hydraulique douce ;
- ◆ Travaux d'hydraulique structurante et création de Zones d'Expansion des Crues (ZEC) et de Plaines d'Inondation Contrôlée (PIC) ;
- ◆ Actions de communication et pédagogiques, notamment un *serious game* et une application smartphone ;
- ◆ Déploiement d'une stratégie d'actions transfrontalière, soutenue par un partenariat renforcé entre les acteurs belges et français.

La suite de ce projet est le projet **Interreg-FUSION***.

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DES ZEC

Les études environnementales réalisées dans le cadre des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) jouent un rôle central dans la préservation et la valorisation de la biodiversité. Elles permettent d'identifier les habitats naturels, les espèces présentes et les continuités écologiques sur les sites concernés, et d'orienter les aménagements de manière à minimiser l'impact sur l'environnement.

Elles permettent donc une mise en place intégrée et systémique de ces ZEC.

PLAN D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES MACRO-DÉCHETS

Dans le cadre de l'action 1.19 « *Gestion des macro-déchets dans les cours d'eau* », une étude, datant de 2018, a été réalisée par le SYMSAGEL dans le cadre d'un stage. Celle-ci fait un état des lieux de la gestion des macro-déchets sur le territoire, notamment en termes de caractérisation des déchets, de quantification, et de coût annuel. Elle propose également un plan d'action de prévention.

Cependant, celle-ci étant antérieure au SAGE ici évaluée, elle n'a pas été prise en compte, d'autant plus que ce stage n'est que très peu valorisé en interne.

RETRAIT DES DÉCHETS POST-CRUE

Lors des épisodes de crue, la CABBALR intervient pour procéder au retrait des déchets accumulés au niveau des grilles des siphons. Cette action vise à prévenir tout risque de débordement en amont, en garantissant une évacuation correcte des eaux malgré la charge en déchets flottants ou charriés par les crues.

AUTRES

- ◆ **Carte sur l'aléa érosion***
- ◆ **Conception et modélisation de programmes d'action d'aménagement et de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols***
- ◆ **Pré-zonage pluvial***
- ◆ **Zonages pluviaux et schéma de gestion des eaux pluviales***
- ◆ **ORQUE*** ;
- ◆ **Aménager avec l'eau***

🎯 Objectif n°11 : Prendre en compte les enjeux du Canal à Grand Gabarit

Disposition 11.1 Améliorer la gestion du Canal à Grand Gabarit

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU PROTOCOLE DE GESTION DU CANAL

Dans le cadre de l'action 3.4 du PAPI, une plaquette protocole a été réalisée, grâce à la collaboration entre VNF et le SYMSAGEL*.

La concertation sur le projet de protocole révisé devait être lancée avec l'ensemble des partenaires. Cependant, au vu des difficultés liées aux épisodes de sécheresse que le territoire connaît, il semble indispensable que la révision de ce protocole intègre des mesures relatives à l'étiage. L'adoption de ce protocole révisé nécessitera une forte concertation auprès des EPCI.

Le **PTGE*** prévoit une intégration de l'étiage au sein de ce protocole, puisque pour le moment celui-ci ne concerne que la gestion en période de crue.

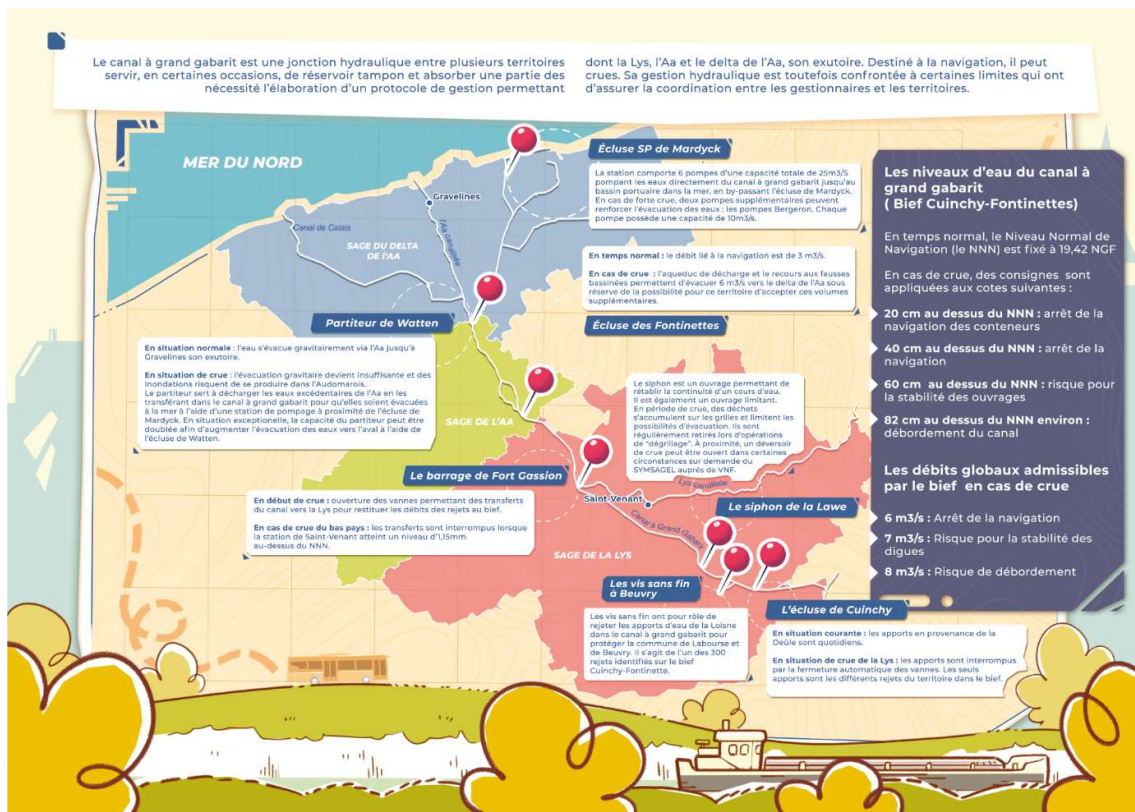


Figure 11 : Plaquette protocole de gestion du Canal

COLLABORATION VNF/SYMSAGEL

Pour assurer la solidarité en temps d'inondation, le SYMSAGEL et VNF collaborent afin d'organiser la gestion du Canal à Grand Gabarit, et ce notamment en période d'inondation.

Gestion du Canal

La gestion vise à maintenir un niveau d'eau garantissant la navigabilité en toute sécurité, avec pour objectifs principaux :

- Assurer la navigation en limitant la montée des eaux ;
- Permettre la solidarité inter-bassins lorsque cela est nécessaire.

Gestion en cas d'inondation

Le transfert d'eau vers le canal est arrêté lorsque le niveau atteint 1,15 m à Saint-Venant ; Le transfert vers la Lys par les voies navigables n'est alors plus autorisé, l'eau devant être déviée vers l'Aa, posant problème lorsque ce territoire est lui-même confronté à des risques d'inondation.

Pour limiter ces transferts vers l'Aa, des pompes ont été installées à Cuinchy afin de relever l'eau vers le bassin versant de la Deûle en amont dans le sens du canal à Grand Gabarit. Cependant, ce dispositif, bien que nécessaire, entre en contradiction avec les opérations de vidange et augmente le risque de vague de submersion.

Le PAPI 4 interviendra pour réguler les divers rejets au canal provenant des affluents de la Lys.

Pour en apprendre plus sur la gestion du canal à Grand Gabarit :



LISTE DES DISPOSITIONS ET SOUS-DISPOSITIONS CONCERNEES

Disposition 9.1 Gestion des risques inondation

PAPI 3 : PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.1.1 Gérer les risques dans le cadre du PAPI

Autres dispositions concernées :

Disposition 1.2 Diminuer le ruissellement, le lessivage et l'érosion des sols

Disposition 9.2 Favoriser la communication

Disposition 10.1 Préserver les zones à caractère inondable

Disposition 10.2 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieu urbain et rural et les déchets

Disposition 11.1 Prendre en compte les enjeux du Canal à Grand Gabarit

Disposition 12.1 Mettre en œuvre le SAGE

PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.1.1 Gérer les risques dans le cadre du PAPI

Autres dispositions concernées :

Disposition 9.2 Favoriser la communication

Disposition 12.1 Mettre en œuvre le SAGE

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATION

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.1.1 Gérer les risques dans le cadre du PAPI

Autres dispositions concernées :

Disposition 9.2 Favoriser la communication

Disposition 10.1 Préserver les zones à caractère inondable

Disposition 10.2 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieu urbain et rural et les déchets

Disposition 11.1 Prendre en compte les enjeux du Canal à Grand Gabarit

DIAGNOSTICS FONCIERS AGRICOLES

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.1.1 Gérer les risques dans le cadre du PAPI

Autres dispositions concernées :

Disposition 9.2 Favoriser la communication

Disposition 10.1 Préserver les zones à caractère inondable

Disposition 10.2 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieu urbain et rural et les déchets

PROJET INTERREG-FUSION

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.1.1 Gérer les risques dans le cadre du PAPI

Autres dispositions concernées :

Disposition 9.2 Favoriser la communication

Disposition 10.2 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieu urbain et rural et les déchets

ÉTAT DES LIEUX RÉALISÉ PAR LE DÉPARTEMENT

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.1.1 Gérer les risques dans le cadre du PAPI

Disposition 9.2 Favoriser la communication

ACCOMPAGNEMENT DES RÉDACTEURS DES DOCUMENTS D'URBANISME

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.2.1 Sensibiliser les acteurs du territoire aux risques inondation

Autres dispositions concernées :

Disposition 9.1 Suivre la mise en œuvre du PAPI et de la SLGRI
Disposition 10.1 Préserver les zones à caractère inondable
Disposition 10.2 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieux urbain et rural et les déchets
↳Sous-disposition 10.2.1 Gérer la problématique des eaux pluviales et du ruissellement
↳Sous-disposition 10.2.2 Concilier le développement avec le risque inondation
Disposition 12.1 Mettre en œuvre le SAGE
Disposition 12.2 Favoriser les échanges autour du SAGE
Disposition 13.2 Diffuser le SAGE et ses données

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.2.1 Sensibiliser les acteurs du territoire aux risques inondation

Autres dispositions concernées :

Disposition 9.1 Suivre la mise en œuvre du PAPI et de la SLGRI
Disposition 12.1 Mettre en œuvre le SAGE
Disposition 12.2 Favoriser les échanges autour du SAGE
Disposition 13.2 Diffuser le SAGE et ses données

TERRITOIRE ENGAGÉ POUR L'EAU

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.2.1 Sensibiliser les acteurs du territoire aux risques inondation

Autres dispositions concernées :

Disposition 10.1 Préserver les zones à caractère inondable
Disposition 10.2 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieux urbain et rural et les déchets
↳Sous-disposition 10.2.1 Gérer la problématique des eaux pluviales et du ruissellement
↳Sous-disposition 10.2.2 Concilier le développement avec le risque inondation

AMÉNAGER AVEC L'EAU

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.2.1 Sensibiliser les acteurs du territoire aux risques inondation

Autres dispositions concernées :

Disposition 10.1 Préserver les zones à caractère inondable
Disposition 10.2 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieux urbain et rural et les déchets
↳Sous-disposition 10.2.1 Gérer la problématique des eaux pluviales et du ruissellement

↳Sous-disposition 10.2.2 Concilier le développement avec le risque inondation

POSTER CPIE

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.2.1 Sensibiliser les acteurs du territoire aux risques inondation

Autres dispositions concernées :

Disposition 10.1 Préserver les zones à caractère inondable

Disposition 10.2 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieu urbain et rural et les déchets

↳Sous-disposition 10.2.1 Gérer la problématique des eaux pluviales et du ruissellement

↳Sous-disposition 10.2.2 Concilier le développement avec le risque inondation

Disposition 12.1 Mettre en œuvre le SAGE

Disposition 12.2 Favoriser les échanges autour du SAGE

Disposition 13.2 Diffuser le SAGE et ses données

FORMATIONS À DESTINATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.2.1 Sensibiliser les acteurs du territoire aux risques inondation

MUREX

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.2.1 Sensibiliser les acteurs du territoire aux risques inondation

Autres dispositions concernées :

Disposition 12.1 Mettre en œuvre le SAGE

Disposition 13.2 Diffuser le SAGE et ses données

CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS À PARTIR D'IMAGES SATELLITES

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 9.2.1 Sensibiliser les acteurs du territoire aux risques inondation

Autres dispositions concernées :

Disposition 12.1 Mettre en œuvre le SAGE

Disposition 13.2 Diffuser le SAGE et ses données

Disposition 10.1 Préserver les zones à caractère inondable

ÉTUDE CNEC

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 10.1.1 Préserver et restaurer les zones à caractère inondable

Autres dispositions concernées :

Disposition 9.1 Suivre la mise en œuvre du PAPI et de la SLGRI

Disposition 10.2 Maîtrise les eaux de ruissellement en milieux urbain et rural et les déchets

Disposition 12.1 Mettre en œuvre le SAGE

ACTIONS DE RÉTABLISSEMENT DES FONCTIONNALITÉS HYDROLOGIQUES DES ZONES HUMIDES

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 10.1.1 Préserver et restaurer les zones à caractère inondable

Autres dispositions concernées :

Disposition 6.1 Identifier les zones humides

↳ Sous-disposition 6.1.2 Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de la préservation des zones humides

Disposition 6.2 Préserver et restaurer les zones humides

Disposition 9.1 Suivre la mise en œuvre du PAPI et de la SLGRI

Disposition 10.2 Maîtrise les eaux de ruissellement en milieux urbain et rural et les déchets

Disposition 12.1 Mettre en œuvre le SAGE

RÈGLE DU SAGE ET AVIS ÉMIS

Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 10.1.1 Préserver et restaurer les zones à caractère inondable

Autres dispositions concernées :

Disposition 9.1 Suivre la mise en œuvre du PAPI et de la SLGRI

Disposition 10.2 Maîtrise les eaux de ruissellement en milieux urbain et rural et les déchets

Disposition 12.1 Mettre en œuvre le SAGE

Disposition 10.2 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieux urbain et rural et les déchets

OUVRAGES DE RÉTENTION

Sous-dispositions concernées :

- Sous-disposition 10.2.1* Gérer les problématiques des eaux pluviales et du ruissellement
- Sous-disposition 10.2.2* Concilier le développement avec le risque inondation

Autres dispositions concernées :

- Disposition 9.2* Favoriser la communication
- Disposition 10.1* Préserver les zones à caractère inondable

INTERREG LYSE

Sous-dispositions concernées :

- Sous-disposition 10.2.1* Gérer la problématique des eaux pluviales et du ruissellement
- Sous-disposition 10.2.2* Concilier le développement avec le risque inondation

Autres dispositions concernées :

- Disposition 9.2* Favoriser la communication
- Disposition 10.1* Préserver les zones à caractère inondable
- Disposition 12.1* Mettre en œuvre le SAGE
- Disposition 12.2* Favoriser les échanges autour du SAGE
- Disposition 13.2* Diffuser le SAGE et ses données

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DES ZEC

Sous-dispositions concernées

- Sous-disposition 10.2.2* Concilier le développement avec le risque inondation

Autres dispositions concernées :

- Disposition 5.1* Restaurer et entretenir les cours d'eau et milieux aquatiques
- Disposition 5.2* Favoriser les potentialités piscicoles
- Disposition 6.2* Préserver et restaurer les zones humides
- Disposition 7.2* Concilier les usages

Disposition 11.1 Améliorer la gestion du Canal à Grand Gabarit

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU PROTOCOLE DE GESTION DU CANAL

Sous-dispositions concernées :

- Sous-disposition 11.1.1* Maîtriser les déchets en amont des siphons
- Sous-disposition 11.1.2* Faciliter la gestion du Canal à Grand Gabarit

Autres dispositions concernées :

- Disposition 9.2* Favoriser la communication

COLLABORATION VNF/SYMSAGEL

Sous-dispositions concernées :

- Sous-disposition 11.1.1* Maîtriser les déchets en amont des siphons
- Sous-disposition 11.1.2* Faciliter la gestion du Canal à Grand Gabarit